E.M.M. REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

Portant Promotion au titre des années 1988, 1990 et 1992 de Mademoiselle-MIAKA (Arlette,) Inspecteur du Trésor des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers -SAF- (Trésor).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

D. G. B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant réfonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires :

(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut Commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avance-

ment des fonctionnaires ;

(/u le décret n°71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n°62/426 du 29 Décembre 1962;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/1967FP du 5 Juillet 1962 fixant les éche-

lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des evancements et des révisions des situations adminis-

(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des

Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des

intérims des Ministres ;

(/u l'arrêté n°2087/FP 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 94-396 /MDPRA/DGFP/DGCA du 23 Août 1994

portant inscription au tableau d'avancement au titre des années 1988, 1990 et 1992 de Madémoiselle MIAKA (Arlette), Inspecteur du Trésor des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Trésor)

D.G.C.F.

ECRETE

.../...

ARTICLE 1er.- Mademoiselle MIAKA (Arlette, Inspecteur du Trésor de 2° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (- SAF - (Trésor) en service à la Perception Recette Municipale de Brazzaville est promue au titre des années 1988, 1990 et 1992, successivement aux échelons ci-après de sa catégorie, comme suit : Acc = Néant.

- Au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 21. Novembre 1988
- Au 4° échelon, indice 1110 pour compter du 21 Novembre 1990 Au 5° échelon, indice 1190 pour compter du 21 Novembre 1992.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 pour le 3° échelon, du 21 Novembre 1990 pour le 4° échelon et du 21 Novembre 1992 pour le 5° échelon, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo (JORC) et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23 Août 1994

Par le Premier Ministre Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,

> Jean Prosper KOYO .-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO .-

AMPLIATIONS :

- JORC	1
- DGFP/DG04	3
- DGFP/BST	2
- DGB	
- DGCF	3
- TPG	
- INTERESSEE	
- DOSSIER	
- SGG/BC	3/20